

DOPAGE ET GOLF

Définition : utilisation de substances ou de méthodes interdites, destinées à augmenter les capacités physiques ou mentales d'un sportif, ou à masquer l'emploi de ces substances lors de la participation à une compétition sportive.

Il existe 3 types de dopage :

1. Dopage volontaire
2. Dopage involontaire
3. Dopage addictif

1. **DOPAGE VOLONTAIRE** : pourquoi ?

- Augmenter la masse musculaire
- Améliorer les capacités physiques
- Se relaxer
- Diminuer la douleur
- Modifier l'élimination urinaire de substances interdites

Les substances utilisées :

- Anabolisant
- Facteur de croissance
- EPO
- Béta bloquant
- Diurétique

2. **DOPAGE INVOLONTAIRE** : pourquoi ?

On le rencontre souvent par ignorance et/ou méconnaissance de la réglementation lors de la prise d'un traitement médical. Il ne concerne en général que le haut niveau.

Par exemple, ce « dopage involontaire » peut être décelé lors de la prise de corticoïdes, pour un asthme, une trachéite ou un œdème de Quincke (allergie).



Si le sportif a besoin d'un traitement médical justifié et indispensable (asthme, diabète, insuffisance cardiaque, etc.) il doit remplir chaque année avec son médecin une AUT <https://sportifs.afld.fr/effectuer-une-demande-daut/> (une autorisation spéciale qui donne la possibilité de suivre un traitement nécessitant l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite pour un état pathologique diagnostiqué) et l'envoyer à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

3. **DOPAGE ADDICTIF :**

Substances rencontrées :

- Cannabis
- Amphétamine
- Cocaïne
- Crack
- Ecstasy
- Héroïne
- Méthadone
- GHB
- Codéine
- Alcool

Exemples :

- Prise de cannabis : positif dans les urines à 6 jours
Dans le sang à 8 heures
Dans la salive à 24 heures
- Prise d'amphétamines : salive 50 heures
Urines. 5 jours
Sang. 4 jours

QUAND EST-CE QUE SE DEROULENT LES CONTROLES ?

A l'occasion de toutes les compétitions internationales, nationales, régionales et départementales, votre enfant peut subir une technique invasive de prélèvement sur ordre de l'Agence Française pour la Lutte contre le Dopage (AFLD).

Il doit être en mesure de présenter l'autorisation de prélèvement en toutes circonstances.

Pour les enfants avec le statut de Sportif de Haut-Niveau et inscrit sur les listes du Ministère, des contrôles peuvent être pratiqués également dans une période hors-compétition.

Les contrôles peuvent se faire sous la forme de prélèvements urinaires, sanguins, salivaires ou cheveux.



NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI

Le Sportif est tenu de vérifier que tout médicament, supplément, préparation en vente libre, ne contient aucune substance interdite (liste AFLD : <https://medicaments.afld.fr/>)

Si le contrôle est positif, les sanctions peuvent être importantes : disqualification de l'athlète de l'épreuve en cours, suspension pouvant aller jusqu'à deux ans et à vie si récidive.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les boissons énergisantes de type : guarana, caféine et taurine et les suppléments alimentaires (créatine) sont non recommandés.

Elles favorisent les tendinites, les crampes, la déshydratation, l'hyperactivité, provoquent des palpitations et sont facteurs d'anxiété.

Une consommation importante peut provoquer un risque d'insuffisance rénale avec dialyse.